



Chaque année, des millions de visiteurs de rendent à Amsterdam. Hélas, la ville n'a pas été conçue pour absorber ce flux croissant de véhicules. Pour qu'Amsterdam reste accessible et agréable à ses visiteurs, ses habitants et ses entreprises, le parking payant a été instauré dans une grande partie de la ville, comme d'ailleurs dans la plupart des grandes villes européennes.

Vous vous êtes garé sur un emplacement payant sans vous acquitter de la somme dûe ou sans avoir payer suffisamment. C'est la raison pour laquelle vous recevez ce procès-verbal et devez payer un montant variant de € 50,60 à € 51,60.

ATTENTION: votre véhicule se trouve dans une aire où des sabots peuvent être posés. Vous disposez de quelques instants pour payer l'amende. Après ce délai nos surveillants placent un sabot. Le placement et l'enlèvement du sabot coûtent € 53,-. Ces frais seront facturés surplus de l'amende. Le total des frais peut donc atteindre une somme de € 104,60.

Vous pouvez payer l'amende au Points Services Publiques. Attention: vous devez emporter le procès-verbal afin que le préposé dispose des informations requises, sans quoi il ne pourra pas possible de vous aider.

Beukenplein 50, ouvert du lundi au vendredi
de 9 heures à 17h30.

De Clercqstraat 42-44, ouvert du lundi au samedi
de 8 heures à 16h30.

En dehors de ces heures, veuillez vous adresser à notre bureau
de la rue Daniël Goedkoopstraat 7. Ce bureau est ouvert 7 jours/7,
de 7 heures à 23 heures.

Voyez le verso de ce feuillet pour savoir où se trouvent ces bureaux.